# DEPARTEMENT DU BAS-RHIN



# MAIRIE de DINGSHEIM

- 67370 -

# Séance du conseil municipal du lundi 3 avril 2017 à 19h30

N°34/03-2017

Nombre de membres au conseil municipal : 15

Membres présents : 14

Membres ayant donné procuration : 1

🦠 Fabienne Breyel à Andrée Briffoteau

Membres excusés : ./.

# Ordre du jour :

- 1. Adoption du compte-rendu de la séance du 6 février 2017
- 2. Compte administratif 2016
- 3. Affectation du résultat 2016
- 4. Compte de gestion 2016
- 5. Budget primitif 2017
- 6. Fixation des taux des 3 taxes communales 2017
- 7. Indemnités de fonction du maire et des adjoints
- 8. Retour sur le recensement de la population
- 9. Recours contre l'aire de service (GCO)
- 10. Transition vers le réseau de fibre optique
- 11. Organisation des élections présidentielles
- 12. Divers
  - ♥ Agenda

#### Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le maire demande à ce que soit ajouté un point supplémentaire, à savoir : point 12 – convention avec la SPA de Saverne- annulation. Unanimité.

#### 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 6 février 2017

Aucune remarque n'est formulée. Adoption à l'unanimité.

# 2 -Compte administratif 2016

Délibération N°07/2017 - 15 voix pour (unanimité)

Le conseil municipal, après que le maire ait passé la direction de séance à Joseph Arenas, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté aux montants suivants :

Page 1 sur 4

FONCTIONNEMENT:		
Dépenses :	732 739,02€	
Recettes:	851 019,59€	
Résultat net de l'exercice : excédent	+ 118 280,57€	
INVESTISSEMENT:		
Dépenses :		60 223,27€
Recettes:		50 841,89€
Résultat net de l'exercice : déficit		<b>-</b> 9 381,38€
Résultat exercice 2016		+ 108 899,19€

# 3 - Affectation des résultats

Délibération N°08/2017 - 15 voix pour (unanimité)

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

#### Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice : + 118.280,57€ Résultats antérieurs reportés : + 194.045,14€ Résultat à affecter : + 312 325,71€

# Solde d'exécution de la section d'investissement

<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> :+ 39 292,89€ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> : - 50 000,00€

Besoin de financement : 10 707,11€

Affectation en réserves en investissement : + 50 000,00€

Report en fonctionnement : + 262 325,71€

# 4 - Compte de gestion 2016

Délibération N°09/2017 - 15 voix pour (unanimité)

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le receveur Monsieur Bardon, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part. Il est adopté à l'unanimité.

#### 5 - Budget primitif 2017

Délibération N° 10/2017 - 15 voix pour (unanimité)

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2017 présenté et arrêté aux montants suivants :

Section de fonctionnement : Section d'investissement :

 Dépenses :
 1.070.000 €

 Recettes :
 1.070.000 €

 Recettes :
 360.000 €

Total dépenses : 1.430.000 € Total recettes : 1.430.000 €

# 6 - Fixation des taux des trois taxes communales 2017

Délibération N°11/2017 - 15 voix pour (unanimité)

Le maire propose de ne pas faire évoluer les trois taxes compte tenu de l'augmentation déjà effectuée l'année dernière et des résultats 2016.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour un maintien des taux d'imposition actuels qui se décomposent comme suit :

Taxes	Taux de 2016	Coefficient de variation proportionnelle	Taux votés pour <u>2017</u>
Taxe d'habitation	14,77 %	1,000000	14,77 %
Taxe foncière (bâti)	16,17 %	1,000000	16,17 %
Taxe foncière (non-bâti)	49,28 %	1,000000	49,28 %

# 7 - Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le maire expose au conseil que le décret n° 2017-85 du 26 janvier a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Par ailleurs, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

Les délibérations indemnitaires des élus faisant référence à l'indice 1015, ce qui est le cas pour la commune de Dingsheim, doivent être modifiées, pour viser uniquement l'indice brut terminal de la fonction publique sans spécifier nommément l'indice.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les délibérations N°12/2014 et N°10/2016 afin que les indemnités de fonction des élus soient désormais calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique. Les autres éléments de ces délibérations restent inchangés. La présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

# 8 - Retour sur le recensement de la population

La secrétaire de mairie, en charge de la gestion du recensement, rend compte au conseil municipal du déroulement de la dernière campagne de recensement qui a eu lieu du 19 janvier au 18 février. Trois agents recenseurs ont sillonné la commune. Le taux de retour internet est excellent, à savoir 67,8%, contre 54,1% en moyenne en Alsace et 46,4% en France.

Les résultats provisoires sont les suivants :

La commune compte 595 foyers soit 59 de plus qu'en 2012. Mais malgré trois opérations immobilières récentes (rue Kobler, rue de Mittelhausbergen et rue Principale) qui ont contribué à l'augmentation du nombre de foyers, la commune a perdu en population, en passant de 1350 habitants en 2012 à 1275 habitants, soit une baisse de 75 personnes. L'ensemble de ces chiffres sera validé courant de l'année 2017 et complété par une étude démographique/sociétale par l'INSEE.

#### 9 - Recours contre l'aire de service (GCO)

Délibération N° 13/2017 - 15 voix pour (unanimité)

Par courrier du 7 mars 2017, le préfet du Bas-Rhin a informé la commune que l'aire de service initialement prévue en bordure du ban communal ainsi que l'aire de stockage des poids lourds seront déplacées ailleurs. Le recours intenté par la commune contre cette aire de services, acté par délibération N°12/2016 est vidé de son objet. Le maire, en concertation avec les maires de Griesheim-sur-Souffel et de Pfulgriesheim, propose au conseil d'arrêter la procédure en cours au Conseil d'Etat en retirant le recours. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

#### 10 - Transition vers le réseau de fibre optique

Délibération N°14/2017 - 15 voix pour (unanimité)

Le maire expose au conseil que la région Grand Est a décidé de déployer la fibre optique en Alsace. La société Rosace a été retenue après appel d'offre lancé par la région Grand Est dans le cadre d'une délégation de service public visant à développer les réseaux fibre à très haut débit sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. La communauté des communes du Kochersberg et de l'Ackerland fait partie des communautés des communes où seront lancés les premiers travaux dès 2017. Lors d'une réunion, la société Rosace a annoncé qu'avec les autres communes disposant d'un réseau câblé, Dingsheim ne sera pas prioritaire dans le phasage des travaux. Le conseil municipal avait demandé que soient étudiées les dispositions afin que les habitants de Dingsheim puissent accéder, dans les meilleurs délais, au réseau haut débit tout en restant libre du choix de leur opérateur commercial. En réponse à cette demande, le président de la Région a acté le déploiement du réseau fibre optique sur notre commune.

Page 3 sur 4

Ce déploiement sera réalisé à échéance 2019/2020, à la suite de la tranche ferme sur la communauté de communes Kochersberg-Ackerland et sous réserve que la commune ait notifié à Numéricable le non renouvellement de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à engager des négociations avec l'opérateur Numéricable, dont la convention prendra fin en février 2018, pour assurer la transition vers le réseau fibre optique déployé par Rosace sur la commune de Dingsheim.

# 11 - Organisation des élections présidentielles

Après rappel des règles relatives à la tenue des bureaux de vote, les membres du conseil sont invités à s'inscrire sur les tableaux de permanence pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 (ouverture des bureaux de 8h à 19h).

#### 12 - Convention avec la SPA de Saverne- annulation

Délibération N° 15/2017 - 15 voix pour (unanimité)

Par délibération N°2/2017, le maire avait été autorisé à signer une convention avec la SPA de Saverne pour permettre la gestion des animaux errants sur la commune, conformément à l'obligation légale au sens de l'article L.211-24 du code rural et de la pêche. Malheureusement, par courriel du 3 avril 2017, la SPA de Saverne nous a fait part de son impossibilité pour elle d'assurer ces prestations. En effet, depuis que la SPA de Strasbourg ne propose plus de possibilités pour les communes hors Eurométropole, les SPA de Haguenau et Saverne notamment, ont été débordées par les demandes des collectivités. C'est pourquoi, au vu de la taille de la structure, la SPA de Saverne regrette de ne pouvoir accueillir une commune de plus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération N°2/2017 autorisant le maire à signer une délégation de service public avec la SPA de Saverne et autorise le maire à chercher d'autres solutions.

#### 13 - Divers

# \rm Agenda

- ⇒ 16 avril à 11h30 : chasse aux œufs à l'école élémentaire
- ⇒ 20 avril à 18h30 : commission urbanisme PLU
- ⇒ 28 avril à 18h : dépose des dalles extérieures à la salle communale + plantation du miscanthus à l'arrière de l'aire de jeux à Dingsheim
- ⇒ 29 avril : manifestation « une rose, un espoir »
- ⇒ 22 mai à 19h30 : conseil municipal

#### Séance close à 21h40

# Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS	Gisèle BERBACH	Christian BILLER	Fabienne BREYEL Procuration à Andrée Briffoteau
Andrée	Audrey	Sébastien	Véronique	Dominique
BRIFFOTEAU	BURGER	EYDER	FORGET	FRITSCH
Marcel	Benoît	Philippe	Virginie	Véronique
FRITSCH	HAETTINGER	KRETZ	MERKLE	SCHALLER